



PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUES ET CMR



PUBLIC CIBLE :

Chefs d'entreprise et référents risque chimique de tous les secteurs d'activités

INTERVENANT:

Formateur certifié par l'INRS et à jour de sa certification



Limité à 12 participants maximum



Pré-requis : Sans pré-requis



Chef d'entreprise :
7 heures

Référent risque chimique :

21 heures (3 jours)
dont la 1ère journée en commun avec le chef d'entreprise



Accès PMR

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

> Mettre en place une démarche de prévention du risque chimique dans l'entreprise

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES :

Pour le chef d'entreprise :

- > Engager une démarche de prévention des risques chimiques
- > Piloter une démarche de prévention des risques chimiques

Pour le Référent risque chimique :

- > Animer le projet de prévention des risques chimiques dans l'entreprise
- > Conduire une démarche d'évaluation et de prévention des risques chimiques
- > Informer et accompagner les différents acteurs de l'entreprise

CONTENU DE LA FORMATION : 50% THEORIE - 50% PRATIQUE

1er jour en commun au chef d'entreprise et au référent risque chimique

> Engager la démarche :

- Les enjeux en lien avec la prévention du risque chimique (humains, économiques, juridiques ...)
- Le risque chimique en entreprise : définitions et situations rencontrées en entreprises
- Les obligations du chef d'entreprise
- L'articulation et les rôles des différents acteurs

> Organiser la démarche :

- Les étapes de la démarche de prévention du risque chimique
- Les acteurs
- Les freins et les leviers
- Définition des objectifs de l'entreprise

2eme jour à destination du référent risque chimique

> Recueillir et analyser les données nécessaires à l'évaluation du risque chimique :

- L'identification des dangers (étiquetage, fiches de données de sécurité)
- L'analyse des situations de travail

> Evaluer le risque chimique avec SEIRICH :

- Présentation de l'outil SEIRICH et de la démarche d'évaluation
- Etude de cas

> Proposer des mesures de prévention

> Assurer la traçabilité

3eme jour à destination du référent risque chimique

> Restitution des travaux intersession

· Un travail intersession est prévu entre le 2eme et le 3eme jour de formation. Ces deux journées seront espacées de 3 à 4 semaines. Durant cette période, le référent risque chimique mettra en œuvre la démarche d'évaluation et de prévention du risque chimique (Prévoir environ 2 jours de travail)

> Se positionner en tant qu'animateur de la démarche :

- La mise en œuvre des actions
- La vérification de l'atteinte des objectifs
- L'accompagnement des différents acteurs de l'entreprise
- > **Impliquer et sensibiliser les opérateurs :**
- Les bonnes pratiques d'animation d'une réunion ou d'une sensibilisation
- Les outils à disposition dont le référentiel de compétences OPERATEUR et les supports INRS (Affiches, Brochures, Chimico ...)

EVALUATION ET CERTIFICATION :

- > Evaluation sur l'observation et l'analyse d'une situation de travail en utilisant les outils adaptés au risque chimique
- > Evaluation sur la préparation d'une action de sensibilisation, la création de supports de restitution et les interventions à l'oral demandées lors des différents travaux en groupe et le travail intersession
- > Délivrance d'un certificat de réalisation à chaque participant
- > Evaluation à chaud de la formation

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- > Exposé, Heuristique et étude de cas
- > Application en entreprise pendant le travail intersession estimée à 2 jours
- > Documents INRS (ED 902, E 992, ...),
- > Logiciel SEIRICH
- > FDS
- > Répertoire des éléments d'étiquetage du CLP par le CNRS
- > Diaporama, film de formation INRS (Garage, Chimico)
- > Salle de formation, tableau interactif, PC.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

- > Pour l'ouverture des sessions, le délai d'accès maximum est de 21 jours.
- > L'inscription s'effectue dans l'onglet "nous contacter" sur notre site internet : www.prevst18.fr

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

> Nos formations étant dispensées au sein des locaux de l'APST18, nos conditions d'accueil sont accessibles aux personnes en situation de handicap.